

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacqueline DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160339-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 39

OBJET : Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (AARJ) : renouvellement de la convention

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission « La Ville au service de Rimois » qui s'est réunie le 9 mars 2016.

Considérant le projet initié et conçu par l'AARJ, à savoir « de concevoir et de développer une politique de loisirs et d'animation éducative et culturelle et de proposer des activités en priorités au profit des jeunes et des familles habitant les communes de l'agglomération rimoise »

Considérant la politique publique développée par la Commune de Riom autour de l'animation de la vie locale par le lien culturel et social,

Considérant que le projet ci-après présenté par l'AARJ participe de cette politique, en vertu de ses statuts,

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat que la Commune a avec l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la jeunesse, AARJ pour l'année 2016.

Cette convention définit les modalités du partenariat avec l'AARJ : les objectifs et les actions, les conditions financières, la mise à disposition de locaux. Une subvention de fonctionnement, à hauteur de 100 000 € (établie en fonction du budget prévisionnel et des projets connus), sera versée à l'AARJ, pour 2016.

Les actions de l'association visées par la subvention proposée, sont en lien avec :

- le pôle jeux comprenant la Ludothèque et le Café Jeux « La Vache carrée » situé sur le quartier de la Varenne. Par leurs actions ils répondent aux objectifs de la Ville de favoriser le lien social, le vivre ensemble et l'ouverture socio-culturelle de ses habitants,
- les actions en termes d'animation et de loisirs en direction des jeunes de 12 à 14 ans révolus, sur les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 100 000 € pour l'année 2016 selon les modalités exposées,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'AARJ telle que proposée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL